

Florence Vandendorpe
Unité de sociologie, Université Catholique de Louvain (Belgique)

UN CADRE PLUS NORMATIF QU'IL N'Y PARAÎT :

Les pratiques funéraires

Au cours des dernières années, le mot « dispositif » est entré dans l'usage courant. Notion passe-partout aux traits peu définis, ce terme s'est rapidement imposé comme s'il allait de soi et s'il s'utilise aujourd'hui dans des domaines variés, peu se sont interrogés sur les raisons susceptibles d'expliquer son succès soudain, encore moins sur ses enjeux. C'est bien ce questionnement que nous allons ci-dessous tenter d'amorcer.

1. Une pratique ordinaire

Dans son acception la plus large, le terme « dispositif » désigne un *environnement aménagé de manière à offrir à certaines actions ou certains événements des conditions de réalisation optimales*. Un dispositif consiste donc en un cadre artificiel procédant à une mise en forme particulière de la réalité en fonction d'objectifs prédéterminés.

Des dispositifs, il y en a toujours eu. De tout temps, les hommes ont cherché à se faciliter la vie en aménageant des environnements au sein desquels certaines actions étaient facilitées. C'est le cas par exemple de l'école, dispositif par excellence de transmission du savoir ; ou du réseau routier, dispositif de circulation automobile. Mais aussi de la salle de bains, du supermarché, etc. Le monde dans lequel nous vivons est en grande partie composé de dispositifs, et notre vie quotidienne nous amène continuellement à prendre appui sur l'un ou l'autre d'entre eux. Ils font cependant à ce point partie de notre quotidien que nous ne les voyons plus.

L'homme crée des dispositifs afin de pallier aux insuffisances du réel. Ce faisant, il met au point des environnements au sein desquels son action pourra bénéficier d'un support. Cette

démarche peut être justifiée par des motivations diverses, et donner lieu à des aménagements multiples. Par-delà la diversité des formes sous lesquelles ils se présentent, les dispositifs ont toutefois pour caractéristique commune la propriété d'opérer un ordonnancement particulier d'éléments qui, dans la réalité, se présentent sous une forme dispersée. Ce qui dans l'expérience non médiatisée prend pour l'individu un aspect d'étrangeté, de désordre, de menace (Belin, 1997) ou tout simplement de non-maîtrise est, au sein du dispositif, mis en forme de manière à ce que celui-ci puisse s'y orienter et, le cas échéant, y reprendre confiance.

Un dispositif peut par définition être approprié de manières multiples et permet d'atteindre des objectifs divers, ce qui lui donne bien souvent un aspect prometteur : en son sein, chaque individu est censé pouvoir trouver l'objet de son désir. Parce qu'il est permis d'en disposer à sa guise et d'y emprunter successivement plusieurs parcours sans risque d'évaluation ni de pénalisation, le dispositif est en outre appréhendé comme un espace de potentialités au sein duquel on peut laisser libre cours à sa créativité.

2. Une préoccupation nouvelle

Si les dispositifs ont toujours existé, le terme « dispositif » quant à lui n'est entré que récemment dans l'usage courant. Avec lui on se préoccupe, et cela est nouveau, de la manière dont on va pouvoir aménager des environnements ou équipements dont les individus pourront disposer à leur guise. Ce qui auparavant ne semblait pas poser de question — la manière dont les individus s'approprient un espace donné — devient ainsi en quelque sorte le centre de l'attention : raisonner en termes de dispositifs traduit le souhait de mettre à la disposition des individus des équipements ou espaces susceptibles de leur offrir des choses diverses selon la manière dont ils se les approprient, plutôt que de leur proposer des objets stéréotypés.

Cette préoccupation n'est pas venue par hasard. Elle s'inscrit en toute logique dans l'esprit du temps : dans une société où l'on assiste à la transformation profonde des modalités à travers lesquelles s'effectue une quelconque normativité des conduites (De Munck & Verhoeven, 1997), voire selon certains à la mise en cause de ce qui donne à la règle son fondement et sa légitimité (Lebrun, 1997) ; dans une société où la réalisation de soi indépendamment de toute contrainte s'impose avec la force d'un dogme (Ehrenberg, 1991 ; Giddens, 1991) ; dans une société enfin qui encourage les individus à se différencier les uns des autres dans leur style de vie et dans leurs choix pour affirmer ce faisant leur singularité se pose, en effet, la question non seulement de savoir comment dans un même espace pourront être également poursuivis des objectifs divers, mais aussi de quelle manière pourront être appliquées un minimum de règles sans entraver pour autant le principe de liberté individuelle. Le dispositif est à cet égard apparu comme un mode de

régulation idéal et s'est à ce titre imposé peu à peu comme un modèle conformément auquel tendent à être organisés des domaines de plus en plus variés.

Par-delà la diversité des actions qu'il rend possibles, un dispositif procède cependant toujours à une mise en forme particulière de la réalité, laquelle consiste à opérer une sélection parmi la multiplicité des pratiques réalisables en fonction de priorités définies par ailleurs. Ce n'est donc pas, en définitive, un espace si neutre que cela. On a trop tendance en effet à oublier la situation de dépendance dans laquelle le dispositif place l'individu à son égard : indépendamment de l'ouverture qui le caractérise, un dispositif quel qu'il soit ne permet jamais de tout obtenir et il arrive, par conséquent, que certains n'y trouvent pas ce qu'ils cherchent.

Par ailleurs, le dispositif n'est pas seulement un espace de libertés. C'est aussi un espace de contraintes quand bien même celles-ci porteraient, précisément, sur cette dimension d'appropriation personnalisée qui en fait le support privilégié des organisations contemporaines. Dans le contexte actuel, en effet, les dispositifs bien souvent ne sont pas conçus simplement comme des environnements dans lesquels les individus ont la possibilité d'agir comme ils l'entendent, mais bien comme des environnements dans lesquels sont encouragées, voire suscitées les initiatives individuelles de manière à favoriser l'émergence d'individus autonomes.

Enfin, si en tant que mode de régulation des pratiques individuelles le dispositif est en parfait accord avec les valeurs dominantes de la société contemporaine, on peut toutefois s'interroger sur la légitimité qu'il peut y avoir à s'en inspirer dans n'importe quel domaine, comme cela est parfois le cas actuellement. Il est des situations, en effet, dans lesquelles les individus cherchent autre chose qu'un ensemble d'équipements mis à leur disposition avec un mode d'emploi.

3. *Vers un dispositif funéraire*

Les ouvrages consacrés à l'évolution des pratiques funéraires dans la société contemporaine s'accordent pour faire le constat de changements importants apparus au cours des dernières décennies : les cérémonies funéraires ont fort évolué, et ce non seulement au niveau de leur contenu mais aussi dans la manière dont elles sont organisées. En parfait accord avec les analyses proposées par divers auteurs (notamment Thomas, 1996 ; de Cacqueray, 1997 ; Déchaux, 1998 ; Baudry ; 1999), les observations que nous avons effectuées en Belgique dans le cadre d'une recherche récente¹ mettent en évidence combien les innovations apportées au rituel funéraire vont toutes, globalement, dans un sens similaire : elles consistent à introduire dans la cérémonie de plus en plus de textes, éléments décoratifs, musiques et intervenants qui expriment une émotion ou évoquent la personnalité du défunt, au détriment des textes liturgiques dont le nombre et l'importance tendent pour leur part à être de plus en plus réduits. La famille et les proches, qui auparavant s'en remettaient entièrement au prêtre, prennent dans l'organisation et le déroulement de la cérémonie un rôle de plus en plus actif. Et le défunt, dont on ne mentionnait

généralement la vie que par quelques paroles rapides, tend à occuper dans les discours une place de plus en plus centrale. Certes, toutes les funérailles ne s'inscrivent pas avec autant d'aplomb dans ce mouvement qui s'affirme avec le plus de netteté au sein des milieux les plus novateurs ; néanmoins, celui-ci semble correspondre à des valeurs dominantes aujourd'hui tant il imprègne un nombre important de funérailles.

Loin de prendre place en dehors des institutions funéraires, ces changements sont au contraire soutenus et encouragés par les acteurs funéraires eux-mêmes qui ont adapté leur pratique en conséquence. Par exemple, afin de respecter le souhait de personnalisation des cérémonies exprimé par un nombre croissant de familles, certains établissements ont prévu dorénavant d'engager et former un personnel spécifique afin d'assister les familles dans l'élaboration d'une cérémonie personnalisée. Cette volonté de moduler la cérémonie en fonction des attentes de la famille influence également la conception et la décoration des espaces funéraires eux-mêmes. Des centres funéraires récents ont ainsi opté pour des salons funéraires dépourvus de symboles religieux, et préféré des évocations symboliques neutres susceptibles d'être acceptées par tous (par exemple des allusions au ciel, à la nature, ou des formes géométriques). Les insignes traduisant une appartenance philosophico-religieuse sont conservés à l'abri des regards, et en fonction des convictions des familles on va en sélectionner l'un ou l'autre. Cela se passe par ailleurs de la même manière dans certains hôpitaux où le personnel infirmier se réfère, depuis quelques années, à des ouvrages dans lesquels sont présentés de manière synthétique les usages caractéristiques des principales religions et options philosophiques reconnues, afin de pouvoir adapter sa pratique aux convictions du patient et de ses proches.²

Ces innovations reviennent à appliquer au domaine rituel les principes propres à l'organisation dispositive : le rôle des établissements funéraires, élargi au détriment de celui des officiants religieux qui sont à cet égard relégués à une place secondaire, se limite à proposer des équipements, des conseils et une assistance à des familles que l'on suppose portées par des préoccupations, voire des compétences cérémonielles propres. Lorsqu'on interroge des acteurs funéraires, on constate que cette réorganisation des pratiques accompagne un changement important dans la manière de concevoir la cérémonie funéraire. Elle vise, en l'occurrence, à faciliter l'élaboration de cérémonies personnalisées dans lesquelles les familles puissent jouer un rôle actif. Reflet des valeurs de l'époque, la cérémonie funéraire participe en effet au discours culturellement dominant. Dans un contexte où les principes de liberté individuelle et de réalisation de soi s'imposent avec la force d'un dogme, elle ne peut se contenter de suivre un schéma préétabli. Elle sera dès lors composée d'éléments originaux, et donnera la priorité à des témoignages sur des discours qui ne seraient pas suffisamment ressentis. La cérémonie modèle se compose ainsi en grande partie de textes et musiques que les proches ont eux-mêmes sélectionnés. Il arrive que ceux-ci choisissent l'officiant lui-même, allant dans certains cas jusqu'à fixer le moment et la durée de son intervention.

On voit à quel point, ici, la logique dispositive va de pair avec un projet spécifique : la réorganisation des centres funéraires sous une forme qui n'est pas sans évoquer la logique

consommériste n'est pas due uniquement au souci de respecter la liberté de chacun, mais traduit également le souhait de favoriser la personnalisation des cérémonies afin de célébrer, ce faisant, le mythe de l'autonomie et la singularité individuelles.

4. Une logique qui a ses limites

De nombreux auteurs (notamment Thomas, 1985 ; Vovelle, 1997 ; Déchaux, 1998) se sont interrogés sur la dimension rituelle de telles cérémonies. L'écourtement de celles-ci et le relatif abandon du cadre religieux dont elles témoignent fréquemment sont généralement interprétés comme les signes d'un dégageant par rapport à toute forme de transcendance, dont le corollaire serait l'appauvrissement de leur dimension symbolique. Pour Baudry (1999), c'est le principe même de l'organisation sous forme de dispositif qui pose question lorsqu'elle s'applique à des pratiques qui, comme le rituel, sont par définition ni appropriables ni adaptables mais bien données. Proposer aux familles endeuillées de concevoir elles-mêmes le rituel funéraire en s'inspirant pour ce faire des conseils de spécialistes divers reviendrait, en quelque sorte, à les amener à « faire du rituel » comme on endosse un rôle particulier et non plus, comme cela selon lui, devrait être le cas, à « être dans le rituel ».

D'autres questions surgissent en outre concernant la manière dont ces changements sont vécus par différentes populations. Si ce mode d'organisation répond en effet à une certaine demande, il n'empêche que d'autres types de demandes existent également que l'on a parfois trop tendance à occulter. Il suffit en effet de se rendre dans un de ces centres funéraires innovants et d'y assister à une douzaine de cérémonies pour réaliser à quel point celles-ci se ressemblent, et combien les possibilités offertes en matière de personnalisation du rituel sont peu exploitées. Un nombre important de familles reste bouche bée devant la carte cérémonielle que les acteurs funéraires leur tendent, et ce malgré les conseils nombreux et bien attentionnés que ceux-ci leur donnent. Quelques responsables d'établissements funéraires s'étonnent en effet, s'impatientent parfois, voire s'exaspèrent de l'uniformité avec laquelle la majorité des cérémonies défilent journellement devant leurs yeux.

Plus on se dirige vers des populations caractérisées par un capital socioculturel faible, plus les cérémonies funéraires tendent à se mouler dans un schéma peu personnalisé organisé autour de règles strictes. Celles-ci ont trait aux tenues vestimentaires, attitudes, gestes et paroles des participants ; elles fixent la place des uns et des autres dans « l'espace cérémonial », et régulent leurs déplacements en son sein. Là, on considère qu'il n'y a qu'une seule et unique manière de faire les choses, et que la personne la mieux placée pour en juger est l'officiant religieux en tant que dépositaire du savoir liturgique. Celui-ci se charge d'ailleurs seul de l'élaboration et de la direction de la cérémonie. Il est assisté dans sa tâche par le personnel des pompes funèbres, auquel il indique quand et comment intervenir.

Contrairement à ce que l'on croit, les personnes auxquelles ce modèle sert de référence ne vivent pas ce cadre rigide comme une contrainte ou un obstacle, mais au contraire elles l'apprécient en général et le trouvent justifié ; placées dans un contexte où on leur demande de créer elles-mêmes une cérémonie funéraire elles sont, par contre, désorientées. Et cela n'est ni une question de compétences ni une question de croyances : comme le signale Baudry avec pertinence (Baudry, 1999), une organisation du rituel selon les principes du dispositif n'a ici précisément aucun sens car seuls les gestes et énonciations consacrés par le rituel peuvent apporter la réassurance attendue, laquelle n'est pas de l'ordre de la mise en signification ou de la prise de conscience d'une réalité mais bien, simplement, du *faire sens* en quoi consiste, fondamentalement, la pratique rituelle.

Conclusion

Le recours généralisé à des dispositifs technologiques dans le monde de la communication a suscité de nombreux questionnements relatifs aux changements induits par ces situations nouvelles en termes de processus cognitifs ou communicationnels. Or, si ces innovations matérialisent effectivement avec le plus de netteté les changements suscités par la généralisation de la logique dispositifive dans notre vie quotidienne, ils ne constituent cependant qu'un exemple parmi d'autres des résultats auxquels nous font aboutir les transformations en cours, transformations qui n'ont pas seulement pour caractéristique de modifier notre rapport à la réalité et de susciter de nouvelles formes d'apprentissage mais qui modifient, également, la place qui est attribuée à l'individu dans un environnement donné.

À travers des exemples empruntés à notre recherche sur les pratiques funéraires, c'est l'ampleur des modifications actuelles que nous avons voulu souligner. Des modifications qui, dans la mesure où elles s'accompagnent indéniablement de l'autonomisation de l'individu par rapport à un certain nombre de contraintes, peuvent à juste titre être perçues comme stimulant la créativité personnelle. Des modifications, cependant, vis-à-vis desquelles on est en droit de se poser un certain nombre de questions. En tant que mode de régulation des pratiques sociales le dispositif, nous l'avons vu, est en effet en décalage par rapport à certains types de demandes qu'il ne peut satisfaire. Organiser selon la logique dispositifive des environnements dans lesquels des individus même minoritaires attendent un autre type de support, lorsque cela ne s'accompagne pas de mesures compensatoires visant à préserver des espaces au sein desquels d'autres logiques pourront être mises en œuvre, revient à adopter envers ces individus une attitude normative les contraignant à faire des choix qu'ils n'auraient probablement pas faits spontanément. Par conséquent, la promotion actuelle de la logique dispositifive dans des domaines de plus en plus variés mérite d'être abordée avec une certaine distance critique.

NOTES

1. Il s'agit d'une recherche financée par le FNRS, que nous avons menée de mars 1997 à mars 1999 sous la direction de Jean-Pierre Hiernaux (UCL). Celle-ci, intitulée *La mort comme révélateur des symboliques sociales contemporaines*, permet la récolte de matériaux divers : les analyses se basent notamment sur une trentaine d'entretiens approfondis menés avec des individus issus de milieux socioculturels variés ; sur des observations ethnographiques effectuées dans des cimetières, morgues hospitalières et centres funéraires, et sur une enquête de taille moyenne (396 individus) réalisée sur le territoire de la Communauté Française de Belgique.
2. Citons par exemple les deux ouvrages suivants : *Assistance morale, religieuse ou philosophique aux patients hospitalisés. Guide pratique à l'usage du personnel hospitalier*, Bruxelles, Groupe de Concertation Pluraliste (Ed), 1995 et Chirade, G., Delbecq, D., Gilioli, C., Lévy, I., *Rites et religions. Guide pratique pour accueillir les malades à l'hôpital*, Paris, ESTEM, 1997.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAUDRY, P., *La place des morts. Enjeux et rites*, Paris, Armand Colin, 1999.
- BELIN, E., *Une sociologie des espaces potentiels. Télévision dispositive et expérience ordinaire*, Thèse de doctorat, Louvain-La-Neuve (UCL), 1997.
- DE CACQUERAY, C., « La mort est notre métier » in M.- F. BACQUÉ (sous la dir.), *Mourir aujourd'hui. Les nouveaux rites funéraires*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 21-47.
- DÉCHAUX, J.- H. ; HANUS, M., JÉSU, F., « Comment les familles entourent leurs morts », *Esprit* 247, 1998, p. 81-97.
- DE MUNCK, J., VERHOEVEN, M., *Les mutations du rapport à la norme ; un changement dans la modernité ?*, Bruxelles/Paris, De Boeck/Larcier, 1997.
- EHRENBERG, A., *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- GIDDENS, A., *Modernity and self-identity*, Cambridge, Polity Press, 1991.
- LEBRUN, J.-P., *Un monde sans limites : essai pour une clinique psychanalytique du social*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1997.
- THOMAS, L.- V., *Rites de mort — pour la paix des vivants*, Paris, Fayard, 1985.
- « La mort au XX^e siècle » in S. BUREAU (sous la dir.) *Aujourd'hui, la mort*, Québec, Fides, 1996, p. 45-60.
- NOVELLE, M., « Les nouveaux rituels de la mort en Occident » in M. PÉRUCHON (sous la dir.), *Rites de vie, rites de mort. Les pratiques rituelles et leurs pouvoirs : une approche transculturelle*, Paris, ESF, 1997, p. 211-226.